

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014

**Rapporteur :
Madame Caroline AMIOT**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
Désignation des membres**

La CLECT est une commission qui se prononce sur l'évaluation des transferts de charges entre la communauté d'agglomération et les communes membres

L'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit et impose, au moment des transferts de compétence et d'équipement, l'évaluation des charges transférées des communes à la communauté d'agglomération. Ces coûts sont ensuite imputés sur les attributions de compensation des communes.

Cette évaluation est présentée et débattue en commission locale d'évaluation des charges transférées qui délibère à la majorité des deux tiers de ses membres.

La commission d'évaluation des charges transférées doit être composée à minima d'un représentant de chacune des communes.

Il est proposé de la pourvoir de 13 membres dont 3 sont désignés par le conseil communautaire, 3 par le conseil municipal de la ville de Quimper et 1 par le conseil municipal de chaque autre commune-membre.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire.

Les conseillers municipaux suivants représenteront la ville de Quimper à la commission locale d'évaluation des charges transférées :

<i>1 – Georges-Philippe FONTAINE</i>
<i>2 – Valérie GACOGNE</i>
<i>3 – Gilbert GRAMOULLE</i>

Le maire,

Ludovic JOLIVET